



PLAN DE PREVENTION

imp sec 17 Ed.12

Entreprise Exterieur (EE)

Entreprise Utilisatrice (EU)

* Descriptif des travaux :

* Période de travaux du:

* Horaires de travail : 24/24, 7/7

* Plan de circulation sur le Terminal conforme à l'annexe 1 fourni ce jour

* Equipement & sécurité : L'entreprise sous-traitante s'engage à munir ses agents des EPI adaptés à la nature du chantier. Cf document "Les 7 règles d'or sur le Terminal" et " consignes CPHS" fournis ce jour (page 4)

* Balisage du chantier : A charge de l'entreprise, signalisation, DBA, feux tricolores...)

* Risque liés au chantier : Voir fiche « analyse des risques » p.2

En cas d'urgence, appeler :

* Les pompiers : 18 ou 112 (GSM)

Nom et prénom Fonction téléphone

* Pour le donneur d'ordre :

* Pour l'entreprise sous traitante

:

* **Responsable sur site de l'EE**

*** Autorisation d'accès et Sécurité :**

La politique d'Intramar SA est orientée fortement dans l'application du code ISPS et du management des systèmes de sûreté qui en découle. Cette initiative, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de développement du groupe CMA CGM ayant pour objectif de lui assurer une croissance durable.

Cette politique est orientée vers la sécurisation des terminaux par l'évaluation des menaces potentielles, l'identification, l'analyse et la prévention d'actes malveillants pouvant atteindre la sûreté de la chaîne logistique et son environnement ou la sécurité des marchandises.

Toute personne amenée à pénétrer dans les terminaux d'Intramar doit donc être munie d'un titre d'accès qu'il devra obtenir, à sa charge, auprès des autorités du GPMM (Grand Port Maritime de Marseille) ainsi que du Service Sûreté d'Intramar.

GPMM

Département Sûreté Défense

Bureau des Titres de Circulation – Porte 4

04.91.39.42.46 / fax 04.91.39.40.45

email : cartes.portuaires-P4@marseille-port.fr

INTRAMAR SA

Tel : +33 (0) 4 91 09 60 55

e-mail : isps@medeurope.fr

Le Prestataire devra se conformer aux règles QHSSE et ISPS applicables sur les sites d'Intramar et aura obligation de prévenir le Client en cas d'incident constaté. »

RAPPEL

1° Les travaux ne peuvent commencer tant que les consignations nécessaires n'ont pas été effectuées.

2° Respect des textes réglementaires.

3° Respect des consignes de sécurité en vigueur dans le secteur d'intervention, port des équipements individuels de sécurité

4° L'utilisation d'outillages et de matériels adaptés, en bon état et contrôlés préalablement.

5° L'environnement du périmètre d'intervention doit être propre après l'intervention

Pour INTRAMAR SA,
Nom et Signature

Pour l'entreprise concernée
Raison sociale, nom du responsable et signature

ANALYSE DES RISQUES imp sec 17 Ed.12

NATURE	RISQUES PARTICULIERS	MESURES A PRENDRE	COMMENTAIRES
ELECTRICITE	Appareil sous tension <input type="checkbox"/>	Consignation	
	Câble électrique enterré <input type="checkbox"/>	Recherche	
	Proximité ligne aérienne <input type="checkbox"/>	Distance à respecter	
	Présence de rail sous tension <input type="checkbox"/>	Personnel habilité	
	Proximité source élec. <input type="checkbox"/>	Protection adaptée...	
	Risque de contact direct ou non <input type="checkbox"/>	Absence de tension	
CIRCULATION	Circulation pont roulant <input type="checkbox"/>	Consignation pont	
	Circulation VLPL, chariots <input type="checkbox"/>	Pose barrière, rubalise	
	Circulation de piétons, cycles <input type="checkbox"/>	Laisser un passage	
	Circulations wagons <input type="checkbox"/>	Consignation voies ferrées	
TOXIQUE	Sous ambiance dangereuse <input type="checkbox"/>	Mesure préalable	
	Asphyxie, Intoxication <input type="checkbox"/>	Ventilation	
	Travaux en exécution <input type="checkbox"/>	Appareil respiratoire	
		Présence d'une vigile	
RAYONNEMENT		Balisage suivant	
	Laser infra-rouge US <input type="checkbox"/>	puissance et trajectoire	
	Rayon X <input type="checkbox"/>	consignation électrique	
TEMPERATURE	Brulure <input type="checkbox"/>	Equipement individuel adapté	
CHIMIQUE	Soude, acides, autres <input type="checkbox"/>	Equipment adapté	
		Appareil respiratoire	
	Présence canalisation PVC <input type="checkbox"/>	Ne pas contraindre fragile	
MACHINE	Proximité ligne en marche <input type="checkbox"/>	Mesures particulières	
	Energie électrique <input type="checkbox"/>	Coupure visible	
	Energie hydraulique <input type="checkbox"/>	Consignation, purge	
	Energie pneumatique <input type="checkbox"/>	Absence énergie	
	Energie potentielle <input type="checkbox"/>	Brochage, calage, consignation	
MANUTENTION	Manutention en hauteur <input type="checkbox"/>	Balisage au sol	
	Chute d'objets, zone de travail <input type="checkbox"/>	Mesures particulières dans les règles de l'art fournies par l'entreprise extérieure.	
	Chemin de roulement <input type="checkbox"/>	Zone d'évolution	
	Elinguage <input type="checkbox"/>	Matériel adapté et conforme	
	Elingues, Câbles, Cordes... <input type="checkbox"/>	Personnel habilité	
	Travaux avec grue <input type="checkbox"/>	CACES	
	Bouteilles de gaz en hauteur conduite engin manutention <input type="checkbox"/>		
HAUTEUR	Travaux en hauteur <input type="checkbox"/>	Echafaudage, nacelle	
	Chute de personnes <input type="checkbox"/>	Harnais de sécurité	
	Travaux avec échelle <input type="checkbox"/>	Respect des poids	
	Travaux sur toiture <input type="checkbox"/>	Pose filets lignes de vie	
	Présence de translucide <input type="checkbox"/>	Pose de garde corps	
	Ouverture dans le plancher <input type="checkbox"/>		
INCENDIE (*)	Soudures, découpage... <input type="checkbox"/>	Extincteurs sur aile + écran	
	Stockage de carburants <input type="checkbox"/>	Mise à disposition extincteur	
	Présences <i>solides</i> inflammables <input type="checkbox"/>	Evacuation nettoyage	
	Présences <i>liquides</i> inflammables <input type="checkbox"/>	Ecrans, tôles, bâches,ingnifuger	
	Proximité appareillage délicat <input type="checkbox"/>	Canaliser les étincelles	
	Présence d'huile <input type="checkbox"/>	Extincteur adaptés	
	Poudre de zinc et autres <input type="checkbox"/>	Contrôle fuite éventuelle	
	Bouteilles de gaz combustible <input type="checkbox"/>	% explosimètre-oxygénomètre	
	Présence tuyauterie, gaz... <input type="checkbox"/>	Mise en manuel-consignation	
	Présence vapeur inflammable <input type="checkbox"/>	Dégazage-purge azote	
Autres... <input type="checkbox"/>	Vérification défense de fumer		
NOYADE	Travaux en bord à quai <input type="checkbox"/>	Coordination avec la capitainerie	
	Plongée sous marine <input type="checkbox"/>	Coordination avec l'exploitation MET	
	Inspection sous marine du navire <input type="checkbox"/>		
PANDEMIE / EPIDEMIE	Contact avec l'agent infectieux <input type="checkbox"/>	Application du protocole sanitaire	
	Propagation de l'agent infectieux <input type="checkbox"/>	validé au CPHS / CHSCT	
Autres risques			
Observations après fin d'intervention et remarques (à compléter à la fin d'intervention et l'envoyer à isps@medeurope.fr)			

(*) tous les travaux générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes doivent avoir l'autorisation de GPMM (permis feu)

Med Europe Terminal

Plan de circulation IMP SEC 22 Ed.15

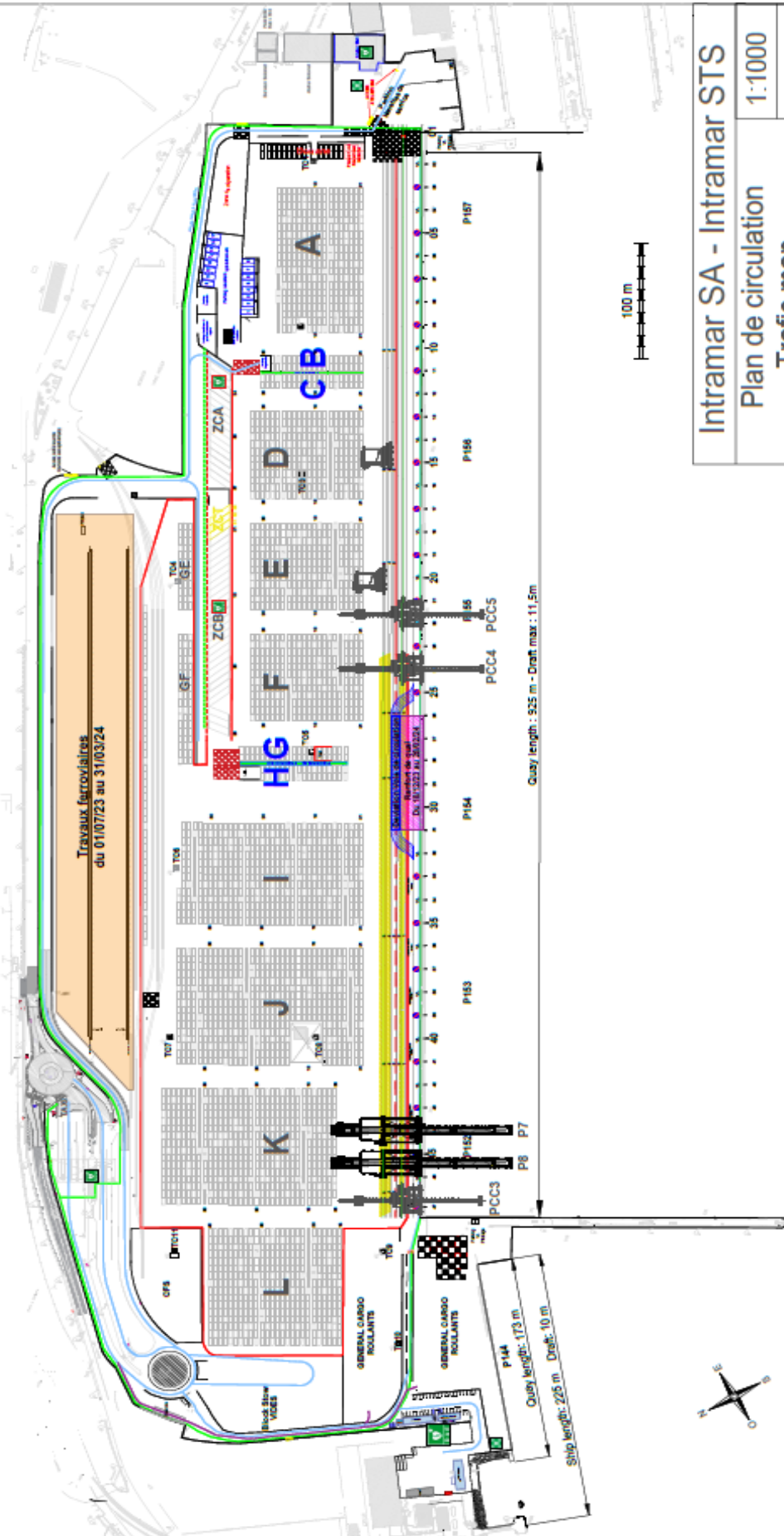
APPEL D'URGENCE - MARQUE POMPIERS
EN CAS D'ACCIDENT
LE 15 ET LE 112 AVEC UN GSM

30 VITESSE LIMITEE A 30 KM/H
LES ENGINS DE MANUTENTION DOIVENT
PRIORITAIREMENT SUR LES PIETONS ET SUR
LES VEHICULES LEGERES

Site Internet :
www.univis-sec.com
Vous trouverez sur ce site
les 7 Agées d'Or du Med Europe
pour plus d'informations
contactez "Securité"

VOIES DE CIRCULATION V. PL.
VOIES PIETONS
CLÔTURES / BORDURES
EVOLUTION D'AVAILERS
ACCES ROULANTS / GENERAL CARGO

DEFIBRILATEURS
POINTS DE RASSEMBLEMENTS
TOY A 11 - PYLONES D'ECLAIRAGE



Intramur SA - Intramar STS	
Plan de circulation	1:1000
Trafic map	12-2023

C.P.H.S. MARSEILLE EST

EN CAS D'ACCIDENT : QUELQUES REGLES A RESPECTER

PROTEGER

- 1°) Soi-même : éviter de prendre des risques supplémentaires.
- 2°) Le blessé ou le malade : identifier et supprimer le ou les risques persistant, (risque d'écrasement, d'asphyxie, d'électrisation ou d'explosion...)
- 3°) Les autres éviter le sur accident (ex. balisage pour accident d'engins)

EN REGLE GENERALE, ne jamais déplacer un blessé

Sauf pour soustraire l'accidenté à un danger vital, réel et immédiat, dans ce cas déplacement d'urgence de la victime menacé par un autre écrasement ou un engin commençant à prendre feu...

Dans tous les cas : MAINTENIR L'AXE TETE, COU TRONC

ALERTER

Où faire alerter

L'alerte est le premier et indispensable maillon de la chaîne des secours. L'alerte doit être rapide et précise pour ne pas aggraver les risques et l'état de la victime

- QUAND ?** : dès l'accident
- COMMENT ?** : le plan d'alerte doit être connu et affiché (procédure d'appel)

SECOURIR

- 1°) Rester calme.
- 2°) Eloigner les curieux.
- 3°) Réconforter et parler au blessé.
- 4°) Surveiller l'état du blessé en attendant l'arrivée des secours (rechercher les saignements, vérifier la respiration, couvrir la victime pour éviter l'aggravation de son état).
- 5°) Ne jamais donner à boire à la victime même si elle se sent bien.

APPEL D'URGENCE - MARINS POMPIERS

EN CAS D'ACCIDENT

LE 18 ET LE 112 POUR PORTABLE

Et Bornes D'APPEL P.A.M

1°/ TELEPHONER

gardez votre calme, parlez clairement (pendant que vous parlez les secours sont en route).

2°/ INDIQUER

le lieu de l'accident.

3°/ DONNER

EVENTUELLEMENT un point de rendez-vous. (n° de la porte d'entrée)

4°/ DECRIRE

Les circonstances de l'accident en précisant :
- La hauteur d'une chute.
- le poids d'un objet (blessure par écrasement)
le n° ONU (fiche toxico des matières DANGEREUSES).

5°/ DECRIRE

les blessures ou symptômes (préciser s'il y a perte de connaissance).

6°/ PRECISER

le nom du navire ; le type ; rétro, cargo, porte-conteneurs, passagers, les moyens disponibles d'évacuation ; grue, portique, etc...

7°/ DONNER

Votre N° de téléphone et ne jamais raccrocher le premier.

7 Règles d'Or sur le Terminal

- 1 **Port obligatoire casque, gilet fluo et chaussures de sécurité** dans toutes les zones d'exploitation et particulièrement bord à quai et sur navire
- 2 **Connaissance et respect du plan de circulation** : limitations vitesse, zones réservées cavaliers, accès VL bord à quai uniquement par côté
- 3 **Respect consignes données par « CDS Quai / Sécurité », responsable du shift.**
- 4 **Vigilance permanente au navire** : attention en bordure de vide, utilisation matériel adéquat (harnais, barres déssaisissage,...), jamais sous charge en suspension
- 5 **Engagements Chauffeurs d'engins**
 - Consignes préparation, utilisation et conduite engin cf. *Guide Cavaliers Med-Europe Terminal*
 - Aptitude médicale et autorisations cf. *CACES*
 - Bord à quai : priorité portique
- 6 **Pas d'absence non coordonnée d'un poste de travail** sans alerte préalable de la maîtrise et respect des missions de son poste de travail
- 7 **Interdiction** de se présenter sur le Terminal sous l'emprise de **l'alcool** ou de de toute **substance pouvant altérer les capacités** physiques, auditives ou visuelles

Med Europe
Terminal 